

Rapport moral AG 2023 (1ère partie)

La première chose sur laquelle je voudrais insister à l'occasion de ce rapport moral, c'est le travail qui a été élaboré en équipe depuis un an maintenant qu'ils soient élus ou personnels. Je tiens à toutes et tous les remercier pour l'énergie déployée, parce que notre Fédération, c'est aussi cela, un groupe de collaborateurs qui regardent ensemble dans la même direction.

Notre Assemblée 2023 est un peu particulière cette année. Outre le fait que j'ai le plaisir de vous réunir un vendredi soir, j'ai également la très grande satisfaction d'accueillir, outre Dino Ciniéri, Mrs Jean Pierre Taite, et Antoine Vermorel en leur qualité de nouveaux députés. Un adjoint au maire, un maire, un conseiller régional qui devient député, c'est nécessairement un signe positif envoyé aux territoires, aux élus locaux, et aux représentants du monde associatif que nous sommes. Je vous renouvelle nos très vives félicitations pour votre soutien dans la gestion d'un mandat en charge de toutes les difficultés que nous avons rencontrées depuis ce début d'année. Je souhaitais aussi saluer ici tous les maires et autres élus qui sont à notre écoute et ont le courage d'afficher clairement leurs convictions, à nos côtés, en matière d'écologie non punitive ! Une mention particulière pour les maires de nos communes rurales qui mettent à disposition leurs salles communales pour nos différentes réunions. Je tiens aussi à rappeler que lorsque l'on parle de biodiversité et plus généralement d'écologie, c'est bien au niveau des mairies que tous les dossiers prennent leurs sources ! J'ajouterai enfin que cette ruralité à laquelle nous sommes tous tant attachés c'est bien celle qui regroupe tous nos villages et dans lesquels l'association cynégétique locale est souvent la dernière, celle qui sait accueillir autour d'une soupe aux choux, ou qui assure la régulation de certaines espèces pour le bon équilibre agro-cynégétique. J'en terminerai avec un remerciement tout particulier aux maires qui ne se sont pas laissés influencer par les désinformations et menaces lors de l'organisation des concours de chiens courants. Vous avez par votre opiniâtreté empêché la perturbation et les entraves lors de ces journées d'entraînement de nos chiens ! Alors messieurs les maires, pour toutes ces raisons, merci de votre soutien quasi quotidien.

Concernant notre vie fédérale, nos activités continuent d'augmenter et de se diversifier, ce qui nous oblige à des questions nouvelles de coordination entre nous et de pilotage des projets, à résoudre par le CA, mais aussi des questions de fond pour les orientations de notre association. Nous avons été amenés à constituer, au sein du CA, des groupes de travail afin de mener à bien le projet de mandature voté ici même il y a un an.

De ce travail, nous avons tiré des pistes de réflexion et des actions diversifiées. Comme je ne prétends pas épuiser le sujet, et que les principales questions sont peut-être celles qui vous concernent et, pour nous, celles de savoir comment les adhérents pourraient davantage s'impliquer, vous retrouverez les réponses dans notre rapport d'activités.

Ce vendredi 28 avril 2023 je préside la première Assemblée Générale du mandat que vous m'avez confié pour les six années à venir. Le nouveau Conseil d'Administration installé en juin 2022 a vu la démission de Vincent Boncompain pour raison professionnelle et Yves Dimier pour raisons de santé. Les vacances de ces deux secteurs m'ont donné l'occasion de remettre à l'ordre du jour de nos travaux un redécoupage du département. L'idée serait d'augmenter l'étendue géographique des secteurs afin de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour les dossiers administratifs et techniques. L'idée de massifs homogènes regroupant aussi bien la gestion du lièvre que du chevreuil avec un administrateur dédié est donc à l'étude. Cela permettrait en

outre de créer des postes d'administrateurs rattachés à des thématiques précises telles que le scientifique, le juridique ou encore la communication.

Cette année écoulée a encore été celle de la collaboration avec les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations spécialisées et quelques entreprises partenaires. Il est de coutume de rappeler ici l'importance de nos rencontres et échanges ou plus encore de nos partenariats et conventions qui sont le ciment de notre vision citoyenne et républicaine de la chasse.

En effet la chasse ne se résume plus à une activité discrète de loisir. La chasse doit faire face à plusieurs défis comme la maîtrise des populations de grand gibier, la lutte contre l'érosion de la biodiversité et la dégradation des habitats, le partage de la nature et maintien du rôle de sentinelle sanitaire sur la faune sauvage. Pour y faire face, nous mettons nos compétences au service de la société civile. Si nous ne manquons pas d'arguments pour consacrer notre légitimité face à ses détracteurs, aujourd'hui, la chasse a besoin d'être expliquée, et c'est là, tout l'enjeu de ces prochaines années. Cet enjeu c'est avec à vous, chers partenaires, que nous voulons le mener à bien au travers de nos missions diverses!

Chasse et Société

La sécurité à la chasse demeure notre préoccupation principale, chaque mort faisant systématiquement l'objet d'une polémique médiatique nationale d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un non chasseur. Il faut reconnaître que la démagogie de certains candidats à l'élection présidentielle, a largement contribué à faire croire que la seule solution était sans doute l'interdiction de la chasse le week-end et les vacances scolaires.

Ceux qui imaginent ce partage temporel de la nature sont les mêmes qui affirment que la nature est à tout le monde. Quelle méconnaissance du droit de propriété car 90 % des espaces agricoles et forestiers appartiennent à des propriétaires privés qui en disposent comme ils l'entendent !

En France la chasse est plurielle. Elle est forte de cette diversité. Toutes ces composantes témoignent de la richesse de notre patrimoine rural. Notre combat est à la hauteur de l'enjeu culturel et social que représente notre passion. Elle est le symbole de notre identité et de celle de la France. Les fonctionnaires européens feraient bien de s'en rappeler et les fonctionnaires français aussi d'ailleurs !

La chasse n'est pas une passion comme les autres, c'est d'abord et avant tout un mode vie. On peut toujours changer de passion dans la vie, mais changer de vie, c'est pour nous ici présents, quelque chose qui n'est pas envisageable !

Vivre la ruralité, ce n'est pas être nostalgique du passé et opposé à toute évolution. La ruralité est une chance pour la France comme l'est la chasse aussi. C'est même un investissement d'avenir pour notre pays. Il faut faire confiance à ces territoires et à ceux qui les font vivre.

Nous voulons défendre une ruralité libre, vivante et respectée. Et pour cela, nous devons réussir à concilier écologie et économie rurale, tout en conservant une exigence humaniste et sociale dans ce pays qui a vu naître le concept même de liberté individuelle.

En un mot comme le dit si bien mon ami Willy Schraen, messieurs les censeurs, les penseurs laissez-nous vivre !

Rapport moral AG 2023 (2eme partie)

Elections Nationales FNC

En juillet 2022 l'élection nationale a montré un profond renouvellement des élus de la chasse française. Le nouveau conseil d'administration ne compte pas moins de 15 nouveaux membres sur un total de 27 avec la lourde responsabilité de conduire les affaires de la chasse française. Pour la première fois une femme Claire Thiériot (FDC 23) siège au conseil d'administration de la FNC, signe que la féminisation de la chasse est une réalité depuis ces dernières années.

Ce temps fort de la vie démocratique de la FNC a été l'occasion d'appeler à la cohésion du monde de la chasse. Ce deuxième mandat s'étant inscrit sous le signe de la compréhension et de l'acceptabilité de tous nos modes de chasse pour l'opinion publique

Pour cette nouvelle mandature, dans un souci de transparence et d'efficacité, chaque membre du bureau aura en charge différents dossiers emblématiques de la chasse française. Ce qui témoigne d'une volonté de travailler de manière collégiale et de gagner en compétences au service de la chasse et des chasseurs. Pour ma part m'ont donc étaient confiés les Groupes de Travail concernant l'Animation des 13 FRC, les Grands Prédateurs (Loup, Lynx...), les Gibiers de Montagne et enfin les ACCA. Inutile de vous dire que la carte de France n'a plus aucun secret pour moi...

Chasseurs et usagers de la Nature

Dans les travaux nouveaux et importants de la Fédération Nationale, on y retrouve celui de l'Alliance des Sports et Loisirs de Nature composée de 6 fédérations nationales que sont le golf, l'équitation, la pétanque, la chasse, la pêche de loisir et la Mountain Bikers Foundation (VTT).

Nous avons aussi organisé la première rencontre avec les principales Fédérations nationales d'activités de plein air et de pleine nature (Fédérations françaises de la Randonnée pédestre, de Cyclotourisme, de Course d'Orientation, d'Équitation, d'Athlétisme, de VTT, de Montagne et d'Escalade), afin de débattre sereinement et en toute franchise de la cohabitation entre les différents usagers de la nature et de la sécurité liée aux actions de chasse.

C'était un engagement du monde de la chasse à la suite des deux accidents dramatiques qui ont concerné des non-chasseurs et qui ont marqué l'opinion publique.

L'enjeu de ce dialogue constructif entre passionnés de nature est d'avancer concrètement sur les questions du « vivre ensemble », et non pas de partager, dans tous les territoires naturels, agricoles et forestiers avec des mesures concrètes adaptées à la région, aux modes d'usages de la nature et aux pratiques de chasse.

Les Fédérations présentes ont convenu du besoin crucial d'échanges d'informations sur les pratiques de la chasse et des autres activités « nature ». Ce vaste chantier de l'information qui doit concerner le grand public est celui du « mieux informer pour mieux se faire comprendre », vis-à-vis des licenciés, comme des promeneurs. C'est l'une des pistes de travail qui a été lancée afin que tous les usagers de la nature connaissent les droits et les devoirs de chacun, territoire par territoire. Il faut rappeler que ces activités sont déjà réglementées et encadrées. La chasse l'est encore plus que toutes les autres en raison de l'utilisation d'armes à feu.

La Commission Sénatoriale Sécurité

En prise directe avec les autres usagers de la Nature, et après 11 mois de travail, la mission sénatoriale sur la sécurité à la chasse avait rendu son rapport et formulé 30 propositions. Nous avons alors dénoncé un catalogue de mesures totalement à charge contre la pratique de la chasse populaire, avec des mesures franchement inutiles car déjà mises en œuvre par les Fédérations des chasseurs, une série de mesures démagogiques et volontairement anti-chasse destinée à l'opinion publique et enfin des mesures particulièrement contraignantes mais peu efficaces. Rien ne manquait dans ce parfait manuel à usage des anti-chasse.

Pour rester dans le médiatiquement correct, je dirai que les rédacteurs ont cédé aux élucubrations anti chasse des élus Verts et de la France Insoumise, en oubliant leur bon sens d'élus représentant les territoires ruraux. Les auteurs de ce rapport, par méconnaissance ou dogmatisme, avaient fait des préconisations disproportionnées et irréalistes. Ce catalogue de mesures est d'autant plus choquant, qu'il s'appuie sur un constat sénatorial qui fait l'éloge de l'efficacité des Fédérations des chasseurs en matière de sécurité !

Toutes ces mesures, si elles étaient appliquées, engendreraient une diminution significative du nombre de chasseurs dans nos territoires ruraux et coûteraient des dizaines de millions d'euros aux chasseurs. Cela ne serait pas sans conséquence sur les missions de service public et d'intérêt général qui sont de notre responsabilité. Nous avons donc dénoncé ce « mille-feuille » d'obligations en nous interrogeant en outre sur le fait qu'il n'y ait pas, dans ce rapport, la moindre évaluation des actions nouvelles de sécurité à la chasse qui ont été votées dans la loi de 2019. De la même façon, la signature de chartes d'engagements avec les autres utilisateurs de nature est juste citée comme si rien n'était fait alors que le dialogue est intense entre les uns et les autres. La FNC n'a pas attendu le lancement de cette mission sénatoriale pour agir.

Notre positionnement ferme dans ce dossier sécurité nous a valu de belles passes d'armes avec la secrétaire d'État, pour aboutir finalement à des propositions très acceptables en matière de sécurité ; d'autant plus que la majorité d'entre elles sont déjà dans le Schéma Départementale de Gestion Cynégétique depuis plusieurs années.

Vous l'avez compris l'année 2023 sera une année clé sur le sujet de la sécurité. Les exemples récents ne manquent pas tels que la proposition de loi du Sénateur Chaize ou celle du député Fournier débouté le 6 avril dernier. Soyons vigilants et mobilisons-nous comme nous l'avons fait pour interpeller nos parlementaires.

L'Europe et les Chasses traditionnelles

Après le Sénat ce fut au tour du Conseil d'État, une nouvelle fois, de répondre aux sirènes des anti-chasse sans tenir compte du travail exigeant réalisé par les services du ministère de la Transition écologique avec la FNC et les Fédérations des chasseurs concernées. A savoir, la rédaction de nouveaux arrêtés cadre qui répondent aux exigences du Conseil d'État vis-à-vis d'une Europe qui considère que la chasse est l'une des principales menaces contre la biodiversité malgré toutes les preuves du contraire. Cette décision du Conseil d'État est injuste et infondée. Ce pilier de l'État de droit est manifestement plus enclin à donner raison à tous ceux qui n'hésitent pas à lui tordre le cou au nom d'une idéologie anti-chasse primaire, qu'à ceux qui travaillent à la modernisation de leurs pratiques. La FNC ne lâchera rien d'ici à ce que le Conseil d'État juge sur le fond ces chasses traditionnelles. La question qui se pose

aujourd'hui est de savoir comment maintenir ces chasses traditionnelles, qui sont autorisées par la directive oiseaux, mais que le Conseil d'État rejette ! On ne pourra plus longtemps supporter ces humiliations répétées !

Les mesures Gouvernementales

Ce début d'année 2023 a vu l'accélération de la négociation menée directement avec le Chef de l'État depuis plusieurs mois et ayant trait au dégâts de sangliers, vus sous le prisme financier et administratif.

En effet, alors que les discussions étaient engagées, le déclenchement de la guerre Ukraine et les élections législatives et présidentielles ont retardé le dénouement. En parallèle, les augmentations des cours des denrées agricoles sont devenues très vite un point d'attention avec des augmentations initiales de l'ordre de 50% avant de se stabiliser en moyenne autour de 30%.

Pour donner suite aux engagements du Président de la République, le plan de résilience national a été étendu aux dégâts de gibiers avec prise en charge des surcoûts induits par l'augmentation des barèmes entre 2021 et 2022. Le Président de la République l'a confirmé en septembre, à hauteur de 20 M€ lors d'un rendez-vous où il a été également acté un plan d'accompagnement financier de 60 M€ sur 3 ans pour mettre en œuvre l'accord établi avec le monde agricole.

Comme vous le savez maintenant et comme cela été présenté conjointement avec la FNSEA et les Chambres d'Agriculture de France le 13 février dernier, celui-ci présente 3 volets :

Le premier concerne l'élargissement de la boîte à outils sanglier qui seront mis à la disposition des fédérations.

Le deuxième s'intéresse à la procédure aussi bien au niveau des expertises que de la CNI et du seuil de déclenchement des prises en charges.

Enfin le troisième volet précise l'objectif recherché de réduire, au niveau national, les surfaces détruites par rapport à 2019 de 20% et de tendre vers 30% et surtout organise le suivi de cet accord avec la mise en place de rencontres régulières aussi bien au niveau départemental que national au moins 2 fois par an pour suivre les moyens mis en œuvre ainsi que les résultats obtenus.

Le 1^{er} mars 2023, le protocole avec l'État et l'accord avec le monde agricole ont donc été signés sur le salon international de l'agriculture. La mise en œuvre doit être rapide pour cette nouvelle saison 2023-2024, c'est-à-dire au 1^{er} juillet. Le travail se poursuit sur la traduction en texte réglementaire.

Ces 3 ans seront l'occasion de réfléchir à l'avenir du système.

La Forêt

Après l'agriculture, il convient aussi de se pencher un peu sur l'adaptation au changement climatique qui est une priorité pour la filière forêt-bois est soutenue par l'État pour dynamiser le renouvellement forestier. Qui dit régénération-plantation veut dire sur ces zones de possibles soucis d'interaction avec la grande faune. Ainsi l'équilibre forêt gibier reste un sujet très présent dans les départements lors des constructions des plans de chasse mais aussi au niveau régional par le comité régional paritaire sylvo-cynégétique. Les assises de la forêt et du bois ont décidé la mise en place d'un comité national sur l'équilibre forêt-gibier qui aura pour objet de constituer un baromètre national de celui-ci avec notamment un partage et une

exploitation de données validées. Les projets menés en matière de suivi via les Indices de Changements Écologiques, ICE, sont particulièrement intéressants en cela en s'appuyant sur des méthodes validées et s'appliquant à l'échelle adaptée de l'unité de gestion.

Je ne peux terminer ce paragraphe sur la forêt sans vous redire notre grande satisfaction après avoir pris connaissance de la décision du Conseil d'État qui rejette définitivement le recours de France Sylva contre les ACCA. C'est une décision favorable aux ACCA qui met un terme définitif après de quatre années de contentieux engagé par les forestiers privés de FRANSYLVA contre la chasse populaire. Le Conseil d'État, par cette décision, préserve ainsi la mission d'intérêt général dont ces associations communales sont investies, dans les communes des départements soumis à un fort morcellement foncier où elles sont constituées. On ne peut que se féliciter de cette éclatante victoire de la chasse populaire incarnée par les 10448 associations communales et intercommunales agréées de France !

Le S.I.A

Il se présente comme une exigence forte de sécurisation, de fiabilisation, de simplification et de dématérialisation des 5,3 millions d'armes légalement détenues.

Il remplacera le système AGRIPPA, fichier informatisé des propriétaires et possesseurs d'armes créé en 2007, une application vieillissante et dont l'accès est limité aux seuls services de l'État.

La volonté du ministère étant bien celle de la dématérialisation, elle se résume à différents objectifs tels la réduction du temps de traitement des demandes par les Préfectures, le renforcement des contrôles suite à différents ratés avec l'interconnexion du FINIADA, ou encore l'impossibilité de l'accès par les armuriers aux informations des comptes interconnectés entre le SIA et le fichier des validations en cours d'expertise.

La date butoir du 1^{er} juillet étant reportée au 1^{er} janvier 2024, cela devrait vous laisser tout le temps nécessaire afin de créer votre compte et d'y déclarer vos armes légalement dans le respect des textes.

Etude sur la Chasse

La Convention Pluri annuelle d'Objectifs

Comme vous l'a très bien exprimé le président du Conseil Régional L.Wauquiez dans sa lettre de fin d'année, la chasse et les chasseurs ayant fait l'objet depuis de trop nombreuses années d'accusations et de dénonciations mensongères de la part d'une minorité agissante, idéologisée et jusqu'au-boutiste, il convenait de remettre l'église au centre de nos villages en Auvergne Rhône Alpes.

Forts de notre connaissance des milieux naturels, de notre patrimoine et de notre biodiversité, la Région a souhaité aller au-delà des simples mots et des postures de circonstance en

construisant un partenariat avec les Fédérations de chasse régionales et départementales, renouvelé pour trois années supplémentaires, malgré les critiques et attaques injustifiées.

Le succès de ce partenariat étroit avec notre Région et les acteurs de la chasse nous invite tout naturellement à renforcer encore nos liens pour poursuivre la dynamique engagée et valoriser davantage nos actions auprès du grand public.

C'est avec une très grande satisfaction que la fin de l'année 2022 voyait ce partenariat renforcé sur deux axes nouveaux que sont l'amélioration des locaux de chasse avec une enveloppe de 3,3 millions d'euros d'une part et la création d'un projet phare avec un financement de 250.000 euros par département.

Il convient ici lors de cette assemblée générale de mettre en avant cette prise en compte de nos intérêts, et de remercier le président de Région et sa majorité pour leur soutien inconditionnel apporté à nos structures et donc à nos chasseurs !

Le LOUP

Depuis juillet 2022, ce dossier m'a été confié par le président de la FNC Willy Schraen. Je ne vous cacherai pas que le plaisir de la confiance accordée, s'estompe souvent devant la complexité de la situation éminemment politique...

Mais son arrivée dans la Loire étant imminente il convient d'en parler un peu !

Avec 66 millions d'euros de dégâts pour le loup, et 10 millions pour l'ours, l'État sait mettre la main à la poche pour ces grands prédateurs ! C'est donc 76 millions d'euros annuels payés par l'état, en regard des 90 millions d'euros que nous avons payés, nous seuls chasseurs, pour les dégâts agricoles causés l'année dernière.

Au 31 juillet 2022, les attaques de loups étaient en augmentation de 20 % par rapport à 2021 à la même date. Ce ne sont pas moins de 12 000 animaux domestiques qui ont été tués au cours de l'année. Les dégâts progressent dans de nombreux départements dont 53 sont en cours de colonisation. Le loup est un animal sauvage vivant sur de grandes étendues. Sa population ne peut donc être comptée précisément, mais elle est estimée à partir d'indices (observation visuelle, empreintes, déjection...). Cette estimation est d'ailleurs un point de désaccord entre les différents participants au groupe de travail national.

D'autres mesures sont prévues pour accompagner les éleveurs et limiter les attaques contre les troupeaux : financement de chiens de protection, de parcs électrifiés, de gardiennage par des bergers. Des indemnisations sont prévues en cas d'attaque. Une enveloppe financière supplémentaire permettra d'améliorer la qualité du matériel, donc l'efficacité des tirs de défense des troupeaux, avec une attention particulière [...] aux situations individuelles des éleveurs subissant une forte prédation, précise le communiqué.

Le loup gris, revenu de lui-même en France depuis l'Italie et essentiellement présent dans les massifs alpins et provençaux, connaît une dynamique démographique favorable [...] depuis 10 ans, avec un taux de survie de l'espèce satisfaisant et d'une hausse de la reproduction, selon le communiqué.

Conclusion

Chers amis, avant de conclure j'attirerai votre attention sur le fait que notre activité est aussi le fruit d'un travail réalisé au quotidien par votre bénévolat. N'hésitez pas à venir nous aider encore plus nombreux! Nous sommes très heureux du travail accompli et restons très conscients de ce qu'il reste à mettre en œuvre pour poursuivre le développement de différentes actions dans l'intérêt de notre passion.

C'est ainsi que nous mettrons en valeur le patrimoine cynégétique départemental, en collaborant par exemple avec le monde agricole et forestier à la sauvegarde et à la création d'habitats favorables à la faune sauvage, ou en réalisant des études scientifiques sur des espèces et des milieux emblématiques de nos territoires.

En conclusion je m'attacherai à vous mettre ne garde et à lutter contre cette perception nouvelle de la chasse, par les politiques vertes et Trans partisanes de la NUPES ! Ce qui peut étonner, c'est le fait que cette nouvelle vague, celle des courants animalistes ou véganes, qui rejettent toute forme d'utilisation des animaux par les humains aient connu un tel essor en aussi peu de temps.... Leur refus de toute mort animale, montre que les adeptes de la chasse n'ont pas fini d'affronter des débats philosophiques sur l'éthique animale de même que des tentatives d'entraver, voire d'interdire, la pratique de leur art. La mort animale rend donc la chasse difficile à accepter, en particulier dans un monde qui s'est éloigné de la nature et de ses lois, parce que la chasse exclut toute prétention d'égalité entre chasseur et proie.

Pour contrer cela, il faut vous persuader que le fait de chasser conduit à dépasser la communion esthétique ou ludique que procurent notre activité et que nous devenons en chassant un acteur du grand jeu de la nature.

Soyez fiers de votre passion, soyez fiers d'être chasseurs ! Vive la chasse ! Dans la Loire !